

ATTESTATION DE FORMATION COMPLEMENTAIRE

Conformément à l'arrêté ministériel du 14 février 1985 (article 5) portant création des formations d'initiative locale.

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE, certifie que

NOM : **MARIE-CUREC**
Né(e) le : 09/02/74

Prénom : **Arnaud**
à : CHARTRES (28)

titulaire du : BTS : Hôtellerie-Restauration

a suivi au cours de l'année scolaire 1996/1997 la formation complémentaire de 1180 Heures

SPECIALITE : INGENIERIE RESTAURATION

un stage en entreprise d'une période de **640 heures** a été effectué pendant la formation.

LE RECTEUR,

J.P. de GAUDEMAR

LE TITULAIRE,



LE CHEF D'ENTREPRISE,
ET LE REPRESENTANT DE
LA BRANCHE PROFESSIONNELLE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

R É A C A D E M I E D E O R L E A N S - T O U R S U E

BREVET SUPÉRIEUR DE TECHNICIEN

HOTELLERIE RESTAURATION OPTION B : ART CULINAIRE, ART DE LA TABLE ET DU SERVICE

F A N Ç A I Q U E

R P U B L I Q U E

Déjà à MONSIEUR MARIE ARNAUD PATRICE GUY
né(e) le 09 FEVRIER 1974 É U , à CHARTRES (028)

Conformément au procès-verbal de l'examen établi le 17 JUIN 1996
par le président du jury

F R A N Ç A I S E



Le Recteur de l'Académie

[Signature]

Signature du titulaire :

[Signature]

N. FERRIER-CAVERIVIERE